

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 31 août 2018
sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 7

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MARTZ Marcel - MASSÉ Benoît - SCHAEFFER Annie

Membres absents excusés : OSTER Patrick, Adjoint - JUNG Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Convocation du 9 août 2018

Délibération n° 25-2018

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Convention de mise à disposition et de gestion du foyer communal entre la Commune de Grassendorf et l'Association Grassendorf Loisirs

La Commune de Grassendorf est propriétaire du foyer communal situé 25 rue Principale à Grassendorf qu'elle souhaite mettre à disposition de l'Association Grassendorf Loisirs afin de lui confier sa gestion financière et son planning d'occupation.

Il y a donc lieu de mettre en place une convention qui a pour objet de définir les relations entre la Commune de Grassendorf et l'Association Grassendorf Loisirs à laquelle la Commune apporte son soutien. La durée de la présente convention est d'un an renouvelable sans limitation de durée.

Le Conseil Municipal,

VU la mise à jour des membres du Comité de l'Association Grassendorf Loisirs sise à Grassendorf en date du 31 mai 2018.

VU le projet de convention de mise à disposition communiqué aux élus et à l'Association.

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise à disposition du foyer communal situé 25 rue Principale à Grassendorf à l'Association Grassendorf Loisirs.
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention de mise à disposition et de gestion du foyer communal entre la Commune de Grassendorf et l'Association Grassendorf Loisirs, annexée à la présente délibération.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 26-2018

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Strasbourg Electricité Réseaux - Rapport annuel 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2017 élaboré par Strasbourg Electricité Réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 de Strasbourg Electricité Réseaux n'appelle pas d'observation particulière de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 27-2018

3. Domaine et Patrimoine

3.3 Locations

Location du rez-de-chaussée de la maison située 7 rue des Vergers à Grassendorf

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à partir du 4 septembre 2018 la propriété de la famille HOUDÉ située 7 rue des Vergers à Grassendorf sera propriété de la Commune de Grassendorf conformément à la signature de l'acte d'achat à cette même date.

Le Maire propose de louer le rez-de-chaussée, d'une superficie de 70m², de la maison à Madame Monique HOUDÉ par bail précaire pour une durée de 4 mois, jusqu'au 4 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après discussions,

DÉCIDE :

- **DE LOUER** le rez-de-chaussée, d'une superficie de 70m², de la maison située 7 rue des Vergers à Grassendorf et qui appartiendra à la Commune à la date du 4 septembre 2018 à Madame Monique HOUDÉ.
- **FIXE** le loyer à 550 € par mois charges comprises.
- **PRÉCISE** que la durée de location sera de 4 mois, du 4 septembre 2018 au 4 janvier 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location avec la locataire Madame Monique HOUDÉ ainsi que tout document s'y afférent.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bernard INGWILLER